

Affiché le 16 janvier 2012

En vigueur le 16 janvier 2012

Cette liste de contrôle a pour but de vous aider à respecter et comprendre les exigences liées à la création d'enveloppes et d'envois à découvert standard/courts et longs (CL) mécanisables pour les services et options suivantes : Poste-lettres à tarifs préférentiels (Mécanisables et Prétriés) et Médiaposte avec adresse (Courrier mécanisable et Tri préliminaire du courrier mécanisable). Cette liste de contrôle n'est pas exhaustive. De plus amples renseignements sont disponibles à l'adresse [postescanada.ca/normespostales](http://postescanada.ca/normespostales)

LORSQUE VOUS CRÉEZ VOS CARTES ET CARTES POSTALES STANDARD/COURTES ET LONGUES (CL) MÉCANISABLES, EFFECTUEZ LES ÉTAPES SUIVANTES :						RÉFÉRENCE
<b>Étape 1 : Assurez-vous que vos articles de courrier sont mécanisables</b>						
<input type="checkbox"/>	<b>Les dimensions et le poids respectent les exigences suivantes :</b>					section 3
	<b>DIMENSIONS</b>	<b>LONGUEUR</b>	<b>LARGEUR</b>	<b>ÉPAISSEUR</b>	<b>POIDS</b>	
	Min.	140 mm (5,6 po)	90 mm (3,6 po)	0,18 mm (0,007 po)	s.o.*	
	Max.	235 mm (9,2 po)	120 mm (4,7 po)	5 mm (0,2 po)	50 g (1,75 oz)	
* Les cartes et cartes postales mécanisables doivent satisfaire aux exigences en matière de résistances (voir la section 4 "Résistance, souplesse et fermeté des cartes et des cartes postales").						
<input type="checkbox"/>	<b>Le ratio des dimensions (rapport longueur-largeur) respecte les exigences suivantes :</b>					section 3
<ul style="list-style-type: none"> <li>un minimum de 1.3;</li> <li>un maximum de 2.6.</li> </ul>						
<input type="checkbox"/>	<b>Les articles sont suffisamment résistants :</b>					section 4
<ul style="list-style-type: none"> <li>le papier pèse au moins 135 g/m<sup>2</sup>.</li> </ul>						
<input type="checkbox"/>	<b>Les articles sont suffisamment souples et fermes :</b>					section 4
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>souplesse</b> : les articles se plient facilement sur une surface circulaire dont le rayon est de 140 mm;</li> <li><b>fermeté</b> : les articles ne doivent pas s'affaisser de plus de 22 mm au milieu quand ils sont soutenus de chaque bord.</li> </ul>						
<b>Étape 2 : Assurez-vous que vos articles de courrier sont lisibles</b>						
<input type="checkbox"/>	<b>L'adresse du destinataire est parallèle au côté le plus long (orientation horizontale de l'adresse) et se trouve dans la zone d'adresse située à :</b>					section 7.1.1
	<b>Pour les cartes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>40 mm de la partie supérieure;</li> <li>19 mm de la partie inférieure;</li> <li>15 mm des rebords gauche et droit.</li> </ul>					section 7.1.2
<input type="checkbox"/>	<b>Pour les cartes postales (quand il y a une ligne de séparation) :</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'adresse est située 6 mm à droite de la ligne de séparation;</li> <li>40 mm de la partie supérieure;</li> <li>19 mm de la partie inférieure;</li> <li>15 mm du rebord droit.</li> </ul>					
<input type="checkbox"/>	<b>La preuve de paiement est située sur le même côté que l'adresse du destinataire dans le coin supérieur droit, à l'intérieur de la zone d'affranchissement :</b>					section 7.2
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>si l'article est payé par vignette</b> : 40 mm de hauteur sur 74 mm de longueur;</li> <li><b>si l'article est payé par empreinte d'affranchissement</b> : 40 mm de hauteur sur 100 mm de longueur.</li> </ul>						
<input type="checkbox"/>	<b>L'adresse de retour se trouve dans la zone d'adresse de retour et est parallèle au côté le plus long (orientation horizontale de l'adresse) :</b>					section 7.3
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>si elle est située sur le devant</b> : dans le coin supérieur gauche, à moins de 40 mm du rebord supérieur et à au moins 100 mm du rebord droit;</li> <li><b>si elle est située au dos</b> : près du rebord supérieur, au centre, entre les rebords droit et gauche.</li> </ul>						

LORSQUE VOUS CRÉEZ VOS CARTES ET CARTES POSTALES STANDARD/COURTES ET LONGUES (CL) MÉCANISABLES, EFFECTUEZ LES ÉTAPES SUIVANTES :	RÉFÉRENCE
<p><b>Les zones margées à l'intérieur du bloc-adresse et l'entourant ne comportent pas d'impression, d'image et de couleurs foncées :</b></p> <p><b>Pour les cartes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 13 mm sur le côté gauche du bloc-adresse;</li> <li>• 6 mm au-dessus de la ligne supérieure du bloc-adresse;</li> <li>• la zone entière à la droite du bloc-adresse;</li> <li>• la zone entière au-dessous du bloc-adresse;</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>NOUVEAU! Dans le cas des envois déposés aux emplacements dotés du nouvel équipement automatisé, les zones margées à l'intérieur et autour du bloc-adresse ne doivent pas contenir d'impression, d'images et de couleurs foncées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 13 mm à gauche et 13 mm à droite du bloc-adresse</li> <li>• 6 mm au-dessus de la ligne supérieure et 6 mm en dessous de la ligne inférieure du bloc-adresse.</li> </ul> <p><b>REMARQUE :</b> Les clients souhaitant imprimer du texte à droite et en dessous du bloc-adresse doivent fournir des échantillons à Postes Canada aux fins d'essai et d'approbation avant de déposer l'envoi</p> <p><b>Pour les cartes postales (quand il y a une ligne de séparation) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la zone entière à droite de la ligne de séparation;</li> <li>• la zone à 6 mm à gauche de la ligne de séparation.</li> </ul>	<p>section 8.1.1 section 8.1.2</p> <p>section 8.1.1.1</p> <p>section 8.1.3</p>
<p><b>Les zones margées pour le code à barres ne comportent aucune impression, image et couleur foncée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>au recto de l'article :</b> la zone de 19 mm de hauteur sur 150 mm de longueur mesurée à partir du rebord inférieur droit;</li> <li>• <b>au verso de l'article :</b> la zone de 15 mm de hauteur sur 140 mm de longueur mesurée à partir du rebord inférieur gauche.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>NOUVEAU! Dans le cas des envois déposés aux emplacements dotés du nouvel équipement automatisé, les zones margées pour le codage à barres ne doivent pas contenir d'impression, d'images et de couleurs foncées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>au recto de l'article :</b> la zone de 19 mm de hauteur sur 105 mm de longueur mesurée à partir du rebord inférieur droit;</li> <li>• <b>au verso de l'article :</b> la zone de 15 mm de hauteur sur 140 mm de longueur mesurée à partir du rebord inférieur gauche.</li> </ul>	<p>section 8.2</p> <p>section 8.2.1</p>
<p><input type="checkbox"/> <b>La zone margée de la zone d'affranchissement ne doivent contenir aucune impression, image et couleur foncée pour les articles payés par empreinte d'affranchissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la zone à 40 mm de hauteur sur 100 mm de longueur dans le coin supérieur droit.</li> </ul>	<p>section 8.3</p>
<p><input type="checkbox"/> <b>L'impression d'adresse satisfait aux exigences suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la police doit être noire ou d'une autre couleur foncée sur un arrière-plan blanc ou de couleur légère;</li> <li>• les majuscules sont utilisées (recommandées, mais pas obligatoires);</li> <li>• tous les caractères du bloc-adresse sont imprimés utilisant la même police de la même hauteur</li> <li>• une imprimante au laser ou à jet d'encre est utilisée et assurez-vous que les caractères sont clairs et bien définis</li> <li>• aucune ponctuation n'est utilisée</li> <li>• le <b>gras</b>, le <b>soulignement</b>, l'<i>italique</i> ou autres versions décoratives/cursives de polices ne sont pas utilisés;</li> <li>• l'adresse en entier est alignée à gauche;</li> <li>• le format de l'adresse est conforme aux normes énoncées dans la section relative aux directives d'adressage du <i>Guide des postes du Canada</i>.</li> </ul> <p><b>REMARQUE :</b> Veuillez consulter la <a href="#">section 9.1.1</a> pour obtenir les polices recommandées et acceptées (ne s'applique pas aux envois déposés aux emplacements dotés du nouvel équipement automatisé).</p>	<p>section 9.1 section 9.1.1</p>
<p><input type="checkbox"/> <b>Le papier utilisé doit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avoir un fini non glacé ou avoir un fini mat est acceptable;</li> <li>• ne pas être trop brillant;</li> <li>• être lisse, sans zones surélevées;</li> <li>• ne pas réfléchir à la lumière;</li> <li>• ne pas avoir de fibres foncées, de filigrane arrière-plan, de texture ou de filigrane;</li> <li>• ne pas avoir d'encre fluorescente.</li> </ul> <p><b>REMARQUE :</b> Veuillez consulter la <a href="#">section 10.1</a> pour connaître les exigences physiques relatives au papier.</p>	<p>section 10.1</p>
<p><input type="checkbox"/> <b>Emplacement des illustrations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des illustrations, graphiques et couleurs foncées apparaisse seulement à l'extérieur des zones margées.</li> </ul>	<p>section 11.1.1</p>

<b>LORSQUE VOUS CRÉEZ VOS CARTES ET CARTES POSTALES STANDARD/COURTES ET LONGUES (CL) MÉCANISABLES, EFFECTUEZ LES ÉTAPES SUIVANTES :</b>		<b>RÉFÉRENCE</b>
<b>Étape 3 : Évaluez vos articles de courrier avant impression</b>		
<input type="checkbox"/>	<p><b>Le seuil du taux de lisibilité est d'au moins 95 % :</b> Postes Canada recommande l'utilisation de ces services gratuits pour aider la clientèle à évaluer l'admissibilité au courrier mécanisable et le taux de lisibilité de leurs articles de courrier. Pour obtenir plus de renseignements ou prévoir une évaluation, veuillez communiquer avec un représentant du Réseau du service aux entreprises (RSE) au 1.866.757.5480.</p> <p><b>REMARQUE :</b> Le seuil du taux de lisibilité mécanisable ne s'applique pas à la Poste-lettres à tarifs préférentiels prétriées.</p>	section 12